



Ré-aménagement de la rue Raymond Lefèvre

13 février 2023

Contexte

Rappel des éléments forts du projet :

L'établissement public territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**, compétent en matière de gestion des eaux pluviales et d'assainissement, va procéder **en lien avec la municipalité** au **réaménagement de la rue Raymond Lefèvre** :

- Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Ivry-sur-Seine à travers la création de **noues**
- Pacification des espaces avec un nouveau profil en travers de la voie et son passage en **zone de rencontre**
- **Végétalisation**

➔ **Besoin d'aboutir sur le plan de circulation pour finaliser le programme des aménagements**

Maintien du double sens de circulation



- *Inconvénient* : ne permet pas d'améliorer les cheminements piétons par rapport à l'existant
- *Avantage* : circulations automobiles simplifiées

Sens unique vers RD5



- *Inconvénient* : circulations automobiles très complexifiées (renvoi sur des carrefours déjà chargés)
- *Avantage* : amélioration des cheminements piétons

Sens unique vers rue Vérollot



- *Inconvénient* : circulations automobiles légèrement complexifiées (retour à l'initial de la rue G. Pompidou, relevant du Kremlin-Bicêtre, souhaitable mais non indispensable)
- Variante/accès à la Cité du Quartier Parisien (double sens partiel)
- *Avantage*: amélioration des cheminements piétons

Précisions

A propos des places de stationnement

- Actuellement : 21 places + 1 réservée aux personnes en situation de handicap
- Demain : 14 places + 1 réservée aux personnes en situation de handicap

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?



Planning prévisionnel

- **Enfouissement des réseaux rue de la Paix et sentier des Herbeuses : réalisé**
- **Enfouissement des réseaux rue Raymond Lefèvre : en cours**
- **Ré-aménagement : juin-juillet-août 2023**
- **Remplacement de la canalisation d'eau potable rue de la Paix et sentier des Herbeuses : septembre-octobre 2023**
- **Ré-aménagement de la rue de la Paix et du sentier des Herbeuses : fin 2023 – début 2024**

Echanges

Compte-rendu et verbatim des échanges :

Participant.es pour la ville :

- **Guillaume Spiro**, adjoint au maire délégué au quartier Monmousseau-Vérolot
- **Nathalie Leberthon**, responsable du Service Déplacements – circulation
- **Richard Fleifel**, responsable du service Maintenance et travaux de voirie
- **Jim Scheers**, référent de quartier
- **Khalid Afrej**, responsable de la maison municipale de quartier



11 habitant.es ont participé au comité de quartier (3 femmes et 8 hommes)

La réunion a débuté avec une **présentation des différentes hypothèses de circulation**. Elle s'est poursuivie par des **échanges entre la Municipalité et les participant.es**. Ce compte-rendu présente les différentes réponses aux questions posées lors de cette réunion.

« Quelle que soit l'hypothèse de circulation, ira-t-on vers la mise en place d'une zone de rencontre ? »

→ Oui. Avec le projet de réaménagement qui sera présenté, les rues R. Lefèvre et de la Paix ainsi que le sentier des Herbeuses seront en zone de rencontre. La vitesse de circulation de la rue R. Lefèvre sera abaissée, permettant d'améliorer la sécurisation des trajets à pied et à mobilité douce. Des habitant.es présent.es ont fait remarquer qu'ils avaient demandé un projet de ce type lors des ateliers du comité de quartier en 2018. La circulation des piétons sera protégée par des potelets. La largeur de la chaussée de circulation automobile vise également à faire ralentir les véhicules.

« Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police [en l'occurrence la Ville]. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. » (article R 110-2 du code de la route)

« Est-ce que les services de la ville privilégient une hypothèse de circulation ? Comment se fait le travail avec la COOP Habitat Ivry sur le plan de circulation ? »

→ Après étude, les services de la ville privilégient l'hypothèse 3 : la mise en sens unique vers Vérolot de la rue R. Lefèvre avec le maintien d'un double-sens partiel entre la rue Carnot et la Rue de la Paix afin de faciliter la circulation pour les habitant.es et d'améliorer le confort des piétons.

→ La Municipalité échange avec la COOP Habitat Ivry. Au regard des hypothèses travaillées, il est souhaité d'effectuer des tests pour s'assurer du bon fonctionnement de la collecte des ordures avec la modification du plan de circulation.

« Est-ce que les services de la ville travaillent en lien avec les Municipalités du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif ? »

→ Les services municipaux ont récemment rencontré leurs homologues de Villejuif. Une réunion de ce type reste à concrétiser avec le Kremlin-Bicêtre.

« Est-ce que les services de la ville envisagent la « débitumisation » des places de stationnement comme cela est testé à Montreuil par exemple »

→ La présence des carrières en sous-sol sur le quartier ne permet pas ce type d'expérimentation. C'est pourquoi, par exemple, les noues installées sur le quartier sont étanches. Elles fonctionnent par évapotranspiration.

« De quelle manière seront installées les places de stationnement maintenues ? » « Est-ce que des places de stationnement supplémentaires pour les motos et des places de livraison sont prévues ? »

« Le quartier manque de places de stationnement handicapées. Est-il possible d'en installer ? »

→ Les places de stationnement seront installées dans le prolongement des futures noues. Suite aux remarques portant sur les places de stationnement supplémentaires pour les motos et les livraisons, cela sera évalué dans le projet – ce qui viendra en déduction des 14 places de stationnement.

→ Sur les 14 places de stationnement prévues, 1 d'elles sera une place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap. La législation en vigueur est 1 place de ce type pour 50 places banalisées. Une étude sera effectuée pour évaluer si une deuxième place peut être créée dans le secteur.

« Quels sont les travaux d'enfouissement en cours ? »

« Les travaux d'enfouissement sur le sentier des Herbeuses ont laissé des nids de poule considérables »

→ D'importants travaux sont entrepris sur le réseau électrique de la rue Lefèvre par la société Eiffage Energie systèmes, agissant pour le compte du Sipperec. Les travaux sont prévus du 23 janvier 2023 au 10 mars 2023. Sur la rue R. Lefèvre, la rue de la Paix et le sentier des Herbeuses, les lignes enfouies concernent l'électricité, les télécoms (dont fibre) et l'éclairage. Ensuite, les concessionnaires devront opérer les raccordements en se rendant chez les riverains.

→ La Municipalité va prendre contact avec le concessionnaire pour demander une intervention sur les nids de poule. La réfection de la chaussée fin 2023 – 2024 sur le sentier des Herbeuses permettra d'y remédier définitivement.

→ **Au terme de la réunion publique, les participant.es présent.es ont plébiscité l'hypothèse 3 : la mise en sens unique vers Vérollet de la rue R. Lefèvre avec le maintien d'un double-sens partiel entre la rue Carnot et la Rue de la Paix afin de faciliter la circulation pour les habitant.es et d'améliorer le confort des piétons.**

Quelques verbatims :

« Les travaux en cours d'enfouissement montrent que le sens unique contribue à l'apaisement de la circulation sur la rue Lefèvre »

« Je suis favorable au maintien du double sens de circulation sur le sentier des Herbeuses et la Rue de la Paix. Les confrontations éventuelles de véhicules obligent les conducteurs à rouler doucement. »

« la piste cyclable de la Rue Carnot est superbe. Il faudrait renforcer la signalisation pour accroître son usage notamment en venant de la RD5. La mise en place d'une zone de circulation contribue aussi à l'apaisement et favorise l'usage du vélo. »

« Il faudra être vigilant lorsque le carrefour Vérollot-Lefèvre lorsque la circulation sera modifiée. Vigilant par rapport à la vitesse excessive de certains et aux comportements inciviques. Si le sens unique vers Vérollot est décidé, les automobilistes ne pourront donc plus tourner à droite. En revanche, sera maintenue la priorité à droite. »

« Cela sera bien si nous pouvions avoir des visuels de présentation du projet et de la circulation pour le projet de réaménagement de la rue R. Lefèvre comme cela avait été fait sur la rue Carnot. »